

**Liste des mesures déconcentrables**

La déconcentration est entendue dans une acception large : transfert aux DRAC, à un EP, un SCN ou encore aux archives départementales. Des études d'impact seront réalisées afin d'apprécier la faisabilité de ces déconcentrations.

DG	Mesures	Destinataires de la déconcentration	Annexe 97-1200	TEXTE	Nouvelle disposition // annexe 97-1200	Modalités de mise en œuvre juridique	Type de texte nécessaire pour la déconcentration	Calendrier d'aboutissement (lié aux modalités de modifications des textes)	Nombre de décisions 2018	
1	DGP	Inscription au tableau régional des architectes des personnes physiques ressortissantes d'Etats non membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	DRAC	OUI	Décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte (article 15)	Art 11 al2 de la Loi n°77-2 du 3 janvier 1977	Modification de l'article 15 du décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte pour transférer la compétence au Préfet de Région	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	36
2	DGP	Label villes et pays d'art et d'histoire	DRAC	NON	Arrêté 05/05/95 portant création d'un Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire : Il est créé auprès du ministre de la culture et de la francophonie un Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire chargé de proposer au ministre les mesures propres à assurer le développement des labels " villes d'art et d'histoire " et " pays d'art et d'histoire "		Modification de l'arrêté du 5 mai 1995		31-déc-19	10
3	DGP	Label Maison des illustres	DRAC	NON	Circulaire du 07 décembre 2012 relative à l'institution d'un label « Maisons des Illustres » (NOR : MCCC1241790C) : les dossiers de candidature déposés sont examinés par les directions régionales des affaires culturelles et une liste indicative d'immeubles susceptibles de bénéficier du label « Maisons des Illustres » est adressée par le préfet de région au ministre de la culture. Une commission <i>ad hoc</i> constituée d'experts et placée sous l'autorité du directeur général des patrimoines statue sur les candidatures. Le label est délivré par le ministre de la culture, pour une durée de 5 ans renouvelable. Il peut être retiré si les critères d'attribution ne sont plus remplis.	Circulaire du 7 décembre 2012 relative à l'institution du label Maison des Illustres	Modification de la circulaire du 7 décembre 2012		31-déc-19	17
4	DGP	Fonds incitatifs en faveur des MH	DRAC	NON	Décision ministérielle de transferts des crédits.		Dispositif déjà déconcentré en 2019			150
5	DGP	Subventions aux CT pour les diagnostics archéologiques	DRAC	NON	L 524-11 CP et R 524-34 CP		Transfert de charge à la DRAC après modification de l'article R.524-14 CP	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	60
6	DGP	DUP des fouilles	DRAC	NON	L .531-9 CP et R 531-5 CP		Modification de l'article R531-5	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	0
7	DGP	Nomination des conservateurs des antiquités et objets d'arts	DRAC	NON	Décret n°71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art	Art. 4 décret n°71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art		Décret simple	31-déc-19	65
8	DGP	Commissionnement des agents missionnés par le ministère de la culture	DRAC			R 114-1 CP L.480-1 CU L.581-40 Code Env	Modification des articles L.480-1 CU L.581-40 Code Env et R 114-1 Cpat -vecteur législatif nécessaire	Modification législative nécessaire	2021	122

Liste des mesures déconcentrables

9	DGP	Agrément des associations mentionnées à l'article 4 bis de la loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 (arrêté pris conjointement avec le garde des sceaux, ministre de la justice).	DRAC	OUI	Décret n° 91-787 du 19 août 1991 pris pour l'application de l'article 4 bis de la loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collectivités publiques contre les actes de malveillance et de la loi n° 89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux	Abrogé par décret code du patrimoine Art R.114-6 à R.114-17 CP	Modification de l'article R. 114-13 alinéa 2 CP (suppression de la compétence du Garde des Sceaux et transfert de compétence au PR)	31-déc-19	0	
10	DGP	Attribution des labels "exposition d'intérêt national" et le "musée sort de ses murs", ainsi que les subventions associées	DRAC	NON	La décision d'attribution de ces deux labels est actuellement soumise au ministre lui-même, sur proposition d'une commission réunie une fois par an au niveau national.	La décision d'attribution de ces deux labels est actuellement soumise au ministre lui-même, sur proposition d'une commission réunie une fois par an au niveau national.	Pas de modalité de mise en oeuvre juridique particulière à prévoir (nouvelle procédure à communiquer aux DRAC).	Sans objet	43	
11	DGP	Approbation d'un projet scientifique et culturel, d'un programme de conservation et de présentation des collections et d'un programme architectural d'un musée de France	DRAC	NON	L. 441-2, R442-1, et D. 442-15 CP		Pas de modalité de mise en oeuvre juridique particulière à prévoir (nouvelle procédure à communiquer aux DRAC).	Sans objet	22	
12	DGP	attribution et retrait de l'appellation "Musée de France"	DRAC	NON	Article 4 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France	R. 442-3 CP			14	
13	DGP	Décision de faire exécuter des travaux d'office sur un monument historique classé	DRAC	NON	Art R621-47 CP	L.621-13 et R621-47 CP		Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	2
14	DGP	Arrêté de mise en demeure de réaliser des travaux sur un immeuble classé	DRAC	NON	Article R 621-47 CP	R.621-47 CP		Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	2
15	DGP	Désignation du maître d'oeuvre en cas de travaux d'office sur MH classé	DRAC	NON	Décision liée aux décisions précédentes (art R 621-46 et R 621-47 du CP)	Décision liée aux décisions précédentes (art R 621-46 et R 621-47 du CP)				2
16	DGP	Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre	EP	NON	Arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (article 20)	Art 14 du décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 (abrogé) Codifié à l'article R.672-14 du code de l'éducation	Modification de l'article R672-14 du code de l'éducation	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	1749
17	DGP	Autorisation de prêter des œuvres déposées	EP	NON	D 423-13 CP	D 423-14 CP	Modifications du code du patrimoine pour autoriser les directeurs de SCN musées à prendre la décision (D. 423-11 et sq) et des décrets statutaires des EP musées pour les présidents	Décret simple	31-déc-19	40

Liste des mesures déconcentrables

18	DGP	Prêts et dépôts d'œuvres confiées à la garde des musées nationaux	EP	NON	Article R423-7 du CP	Article R423-7 du CP et D 423-13 CP	Modifications du code du patrimoine pour autoriser les directeurs de SCN musées à prendre la décision (R. 423-7 et sq) et des décrets statutaires des EP musées pour les présidents	Décret simple	31-déc-19	1665
19	DGP	Décision accordant l'autorisation de fouilles, dans les cas où celles-ci portent sur un site d'intérêt national.	SCN - DRASSM	OUI	Décret n° 94-422 du 27 mai 1994 modifiant la loi du 27 septembre 1941 modifiée portant réglementation des fouilles archéologiques et relatif à diverses dispositions concernant l'archéologie	R 532-9 CP	Modification de l'article R532-9	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	0
20	DGP	Autorisation de prospection, fouilles et sondages sous-marins, prélèvements et déplacements urgents de biens culturels maritimes, et retrait de cette autorisation.	SCN - DRASSM	OUI	Décret n° 91-1226 du 5 décembre 1991 modifié pris pour l'application de la loi n° 89-874 du 1er décembre 1989 relative aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques	R 532-8 du CP	Modification de l'article R532-8 pour déléguer la compétence ministre au directeur du DRASSM	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	112
21	DGP	Mise en œuvre des évaluations archéologiques en mer	SCN - DRASSM	OUI	Décret n° 2018-537 du 28 juin 2018 relatif à l'évaluation archéologique en mer pris pour l'application de l'article L. 524-6 du code du patrimoine, articles R523-38-1 à R. 523-38-4 du CP et R. 546-7 CP	R 523-38-4 et R 546-7 du CP	Modification de l'article R523-38-4 et R546-7 CP pour déléguer la compétence ministre au directeur du DRASSM	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	5
22	DGP	Remboursement du prix des travaux et installations utilisés par l'Etat en cas de retrait de l'autorisation de fouille / indemnité lorsque l'autorisation de fouille est retirée pour permettre à l'Etat de poursuivre les fouilles	SCN - DRASSM	NON		R. 532-16 du CP	Modification de l'article R532-16 pour déléguer la compétence ministre au directeur du DRASSM	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	0
23	DGP	Fixation du montant de la récompense prévue aux articles 6 et 13 de la loi n° 89-874 du 1er décembre 1989.	SCN - DRASSM	OUI	Décret n° 91-1226 du 5 décembre 1991 modifié pris pour l'application de la loi n° 89-874 du 1er décembre 1989 relative aux biens culturels maritimes et modifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques	articles L. 532-6 et L. 532-13 du code du patrimoine	Modification de l'article R532-6 et R.532-13 pour déléguer la compétence ministre au directeur du DRASSM	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	2
24	DGP	habilitation des organismes de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention B, pour l' Archéologie sous-marine et subaquatique	SCN - DRASSM	OUI	Article R4461-32 code du travail : I. — La demande d'habilitation des organismes de formation, mentionnés au 1° de l'article R. 4461-29, est adressée, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux services centraux compétents des ministères chargés : 1° De la sécurité civile et de l'intérieur pour ce qui concerne la mention B " secours et sécurité " ; /2° De la culture pour ce qui concerne la mention B " archéologie sous-marine et subaquatique " .	Article R4461-32 code du travail : I. — La demande d'habilitation des organismes de formation, mentionnés au 1° de l'article R. 4461-29, est adressée, par pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux services centraux compétents des ministères chargés : 1° De la sécurité civile et de l'intérieur pour ce qui concerne la mention B " secours et sécurité " ; /2° De la culture pour ce qui concerne la mention B " archéologie sous-marine et subaquatique " .	Prévoir une délégation de compétence au directeur du DRASSM à l'article R4461-32 du code du travail qui renvoie à l'autorité administrative	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	
25	DGP	Attestation en vue de l'obtention de la dispense de caution de la taxe forfaitaire sur les plus-values, permettant uniquement aux fondations, aux particuliers et aux associations de ne pas avoir l'obligation de déposer une caution relative à la taxe dans les cas d'exportation temporaire pour expositions à but culturel et non lucratif de biens culturels qui leur appartiennent	SCN - exportations biens culturels	NON	Art 10 loi 76-660 19 juillet 1976 PORTANT IMPOSITION DES PLUS-VALUES ET CREATION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES METAUX PRECIEUX, LES BIJOUX, LES OBJETS D'ART, DE COLLECTION ET D'ANTIQUITE	Art 10 loi 76-660 19 juillet 1976 PORTANT IMPOSITION DES PLUS-VALUES ET CREATION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES METAUX PRECIEUX, LES BIJOUX, LES OBJETS D'ART, DE COLLECTION ET D'ANTIQUITE				119
26	DGP	Certificat d'exportation d'archives privées non classées dont la reproduction est requise en application de l'article L212-29 du code du patrimoine	SCN - exportations biens culturels		Article L. 111-2 du CP	Article L. 111-2 du CP et R 111-12-8 CP				6

Liste des mesures déconcentrables

27	DGP	Autorisation de destruction d'archives privées classées comme archives historiques	AD	NON	L212-27 CP		Interrogation sur la nécessité d'une modification législative s'agissant de déconcentrer aux DAD, agents de l'Etat mis à disposition des départements des missions Etat qui ne relèvent pas du CST (L.212-9 et L.212-10 CP) ?	Modification législative nécessaire	2021	0
28	DGP	Agrément de prestataires de tiers-archivage.	AD	NON	R 212-24 CP	R 212-24 CP	Interrogation sur la nécessité d'une modification législative s'agissant de déconcentrer aux DAD, agents de l'Etat mis à disposition des Départements, des missions Etat (en l'occurrence l'instruction de la procédure) qui ne relèvent pas du CST (L. 212-9 et L. 212-10 du code du patrimoine). Modification de l'article R. 212-24 qui désigne le ministre chargé de la culture comme autorité compétente pour accorder l'agrément (la compétence serait dévolue au préfet de département).	Décret en Conseil d'Etat	2021	25
29	DGP	Autorisation de consultation des archives publiques avant l'expiration des délais	AD	NON	L213-3 CP	L213-3 CP	Interrogation sur la nécessité d'une modification législative s'agissant de déconcentrer aux DAD, agents de l'Etat mis à disposition des départements des missions Etat qui ne relèvent pas du CST (L.212-9 et L.212-10 CP) ?	Modification législative nécessaire	2021	800
30	DGP	Nomination des arbitres en cas de désaccord sur les conditions de réalisation ou sur le financement des fouilles	Sans objet	NON	Article R523-52 du code du patrimoine	L.523-10 et R.523-52 à R.523-58		Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	0
31	DGP	Habilitation à assurer des opérations de restauration sur les biens des musées de France (décision prise, le cas échéant, conjointement avec le ministre concerné).	Sans objet	OUI	Décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France abrogé par le décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine (livres Ier à VI) .	L. 452-14, R 452-10, 4° CP	Abrogation de l'article réglementaire		31-déc-19	0
32	DGP	Autorisation de travaux sur un trésor national				L111-2 et R111-6 CP				0
33	DGP/DGMIC	Délivrance, refus de délivrance ou prorogation de validité du certificat autorisant la sortie du territoire douanier du bien culturel.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation	L 111-1 R 111-1 et suivants du CP				10260
34	DGP/DGMIC	Décision de présenter une offre d'achat d'un trésor national ou de renoncer à l'acquérir.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation	L 121-1 R 111-1 et suivants du CP				4
35	DGP/DGMIC	Désignation d'un expert pour estimer la valeur d'un trésor national.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation	L 121-1 R 111-1 et suivants du CP				1
36	DGP/DGMIC	Délivrance et refus de l'autorisation de sortie temporaire d'un bien culturel.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation	L 111-1, R 111-1 et suivants du CP				550
37	DGP/DGMIC	Autorisation d'exportation de biens culturels et d'exportation temporaire de trésors nationaux hors de la Communauté européenne.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 93-124 du 29 janvier 1993 modifié relatif aux biens culturels soumis à certaines restrictions de circulation	L 111-1, R 111-1 et suivants du CP				5327
38	DGP/DGMIC	Déclenchement de l'action tendant en retour d'un bien culturel sur le territoire français.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 97-286 du 25 mars 1997 relatif à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne	L 112-11, R 112-20 CP				0

Liste des mesures déconcentrables

39	DGP/DGMIC	Exposition d'un bien restitué dont l'Etat français est devenu dépositaire.	SCN - exportations biens culturels	OUI	Décret n° 97-286 du 25 mars 1997 relatif à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne	L 112-17, R 112-10 CP				0
40	DGP/DGMIC	Offre d'achat de biens culturels présentant le caractère de trésor national et faisant l'objet d'un refus de certificat d'exportation pour le compte d'un autre ministre ou d'une personne publique autre que l'Etat	SCN - exportations biens culturels		Article L121-1 du CP	R121-7 CP				3+1
41	DGMIC	label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence	DRAC	OUI	Décret n° 2011-993 du 23 août 2011 relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence		Il n'est pas nécessaire de modifier les textes encadrant l'attribution des labels		31-déc-19	130
42	DGMIC	Autorisation de désaffectation de documents anciens, rares ou précieux appartenant à des communes ou EPCI	DRAC	oui	Décret en cours de rédaction		Modification réglementaire en cours		31-déc-19	0
43	DGMIC	aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée	EP	NON	Décret n° 2016-1422 du 21 octobre 2016 instituant une aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée		Pour mémoire, transfert acté vers le CNM	Modification législative nécessaire	1er janvier 2020	60
44	DGMIC	productions phonographiques ouvrant droit au crédit d'impôt pour dépenses dans la production d'oeuvres phonographiques.	EP	NON	Décret n° 2006-1764 du 23 décembre 2006 pris pour l'application des articles 220 octies et 220 Q du code général des impôts et relatif à l'agrément des productions phonographiques ouvrant droit au crédit d'impôt pour dépenses dans la production d'oeuvres phonographiques.		Pour mémoire, transfert acté vers le CNM	Modification législative nécessaire	1er janvier 2020	1500
45	DGCA	Décision d'octroi d'une aide financière individuelle pour l'écriture d'une œuvre musicale.	DRAC	OUI	Décret CE n° 2014-677 du 24 juin 2014 relatif à l'aide à l'écriture d'œuvres musicales originales Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux modalités de présentation des dossiers de demandes d'aide à l'écriture musicale originale		- modification du décret en Conseil d'Etat et de l'arrêté	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	50
46	DGCA	Décision d'attribution d'une aide financière individuelle pour la création, la réalisation ou la production d'un projet artistique dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque, en vue de sa représentation au public.	DRAC	OUI	Décret CE n° 2014-1651 du 26 décembre 2014 relatif à l'attribution des aides aux projets artistiques dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque Arrêté du 9 mars 2015 relatif aux modalités de présentation des dossiers de demandes d'aides aux projets artistiques dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque		une modification du décret CE et de l'arrêté	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	40
47	DGCA	Aides aux festivals	DRAC	NON	PAS DE TEXTE					13
48	DGCA	Aides aux lieux de créations et aux compagnies	DRAC	NON	PAS DE TEXTE					77

Liste des mesures déconcentrables

49	DGCA	Attribution de labels dans le domaine du spectacle vivant	DRAC	OUI	Article 5 de la loi n° 2016-925 du 16 juillet 2016 Décret CE n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques 14 Arrêtés du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahiers des charges des labels et des conventionnements Cirulaire du 15 janvier 2018 relatif aux modalités d'application du dispositif de labellisation		nécessitera une modification législative et réglementaire (décret, arrêtés circulaire)	Modification législative nécessaire	2021	50
50	DGCA	Agrément du dirigeant d'une structure bénéficiant d'un label	DRAC	OUI	Article 5 de la loi n° 2016-925 du 16 juillet 2016 Décret CE n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques 14 Arrêtés du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahiers des charges des labels et des conventionnements Cirulaire du 15 janvier 2018 relatif aux modalités d'application du dispositif de labellisation		nécessitera une modification législative et réglementaire (décret, arrêtés et circulaire)	Modification législative nécessaire	2021	34
51	DGCA	Attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales	DRAC		Loi du 24 juillet 1924 créant une médaille d'honneur pour les membres des sociétés musicales ayant plus de trente ans de services modifiée par la loi du 27 juin 1939 règlement du 23 novembre 1924 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales		Modification de la loi du 9 juillet 1924 modifiée en 1939 pour attribuer le pouvoir de décision aux préfets qui reçoivent les demandes et ont actuellement un pouvoir de proposition	Modification législative nécessaire	2021	160
52	DGCA	Autorisation de changement d'affectation ou de démolition d'une salle de spectacles publics	DRAC	NON	Ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles relative aux spectacles Arrêté du 18 avril 1947 portant création d'une commission chargée de donner un avis sur les demandes de changement d'affectation des salles de spectacles	D 423-14 CP	-modification de l'ordonnance de 1945 - modification de l'arrêté	Modification législative nécessaire	2021	2
53	DGCA	Autorisation des baux d'immeubles à usage de spectacles, des locations, sous-locations et cessions de fonds de commerce d'entreprises de spectacles	DRAC	NON	Ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945		modification de l'ordonnance de 1945	Modification législative nécessaire	2021	7
54	DGCA	Reconnaissance de l'équivalence de titre pour l'établissement en France d'un entrepreneur de spectacle vivant d'un EM de l'UE ou de l'EEE	DRAC	NON	R7122-7 CT		la déconcentration de cette procédure est prévue dans la réforme du dispositif de licence	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	
55	DGCA	Décision de reconnaissance des établissements d'enseignement artistique.	DRAC	OUI	Article L 361-3 CE Article R. 461-13 CE		Necessite modification législative et réglementaire	Modification législative nécessaire	2021	5
56	DGCA	Décisions de classement, de renouvellement, de changement de catégorie, de mise en demeure, de radiation ou de refus de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et de poursuite de l'instruction de la demande.	DRAC	OUI	R. 461-1, R. 461-4, R. 461-5, R. 461-6 et R. 461-7 CE	Procédure en cours de refonte.	Procédure en cours de refonte			31
57	DGCA	Agrément des établissements qui assurent une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.	DRAC	OUI	Article R. 759-9 du code de l'éducation		Modification des articles R-759-9 et s du code de l'éducation	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	3

Liste des mesures déconcentrables

58	DGCA	Aide aux structures de formation	DRAC	NON	PAS DE TEXTE					18
59	DGCA	Délivrance du certificat d'aptitude	Autres	OUI	Arrêté du 22 avril 1994 modifié relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles nationales de musique et de danse et des conservatoires nationaux de région et au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de danse des écoles territoriales de musique, de danse et d'art dramatique	Texte en cours de refonte	la procédure est en cours de refonte les projets de décret et d'arrêté confèrent aux établissements d'enseignement de la création artistique la compétence pour délivrer le certificat d'aptitude	Décret simple	31-déc-19	73
60	DGCA	Délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique.	Autres	OUI	Arrêté interministériel du 18 juin 1992 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat	Texte en cours de refonte	L'arrêté du 18 juin 1992 a été abrogé par celui du 23 janvier 2008	Décret simple	31-déc-19	0
61	DGCA	Délivrance des diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique.	Autres	OUI	Article R. 361-11 CE		Cette disposition est à supprimer			0
62	DGCA	Agrément des organismes assurant une formation spécifique à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle		NON	Arrêté du 21 septembre 2015 relatif à l'agrément des organismes assurant une formation à la sécurité des spectacles		Modification de l'arrêté du 21 septembre 2015			3
63	SG	Attribution du label "centre culturel de rencontre".	DRAC	OUI	Décret n° 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label "centre culturel de rencontre"		Pour aller plus loin dans la déconcentration en déconcentrant non seulement l'instruction des dossiers mais aussi la décision, il faut revoir le décret n° 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label "centre culturel de rencontre"	Décret en Conseil d'Etat	31-déc-19	0